

→ Compte-rendu CTT du 12.02.19

Étaient Présent-es:

Pour l'administration : M. HOUDAYER, M. CHARMOILLES, Me. LEGAIN, Me LLORCA

Pour le SNPES-PJJ/FSU : Sandrine VITTORI, Sylvie LIENARD et Cédric SOLTANI

Les représentants locaux du SNPES-PJJ/FSU et de la CGT PJJ ont choisi de rédiger ensemble une déclaration liminaire dénonçant les injonctions contradictoires de notre administration dans la période : comment croire à une sincère consultation des personnels alors qu'à Besançon par exemple, un projet de restructuration du STEMO-SFC a été transmis en DIR avant même les premiers échanges au sein des équipes concernées ?

1/RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CTT FRANCHE-COMTÉ

Nous avons fait modifier ce document sur plusieurs points concernant notamment les délais de convocations, obligatoirement au moins 15 jours avant la date de réunion, la convocation et l'envoi des documents à l'ensemble des élu-es (titulaires et suppléant-es) avec la possibilité pour ces dernier-es de participer au débat et de bénéficier des mêmes défraiements que les titulaires.

Nous portons l'idée d'un dialogue social associant le plus grand nombre de collègues issu-es des divers organisations syndicales représentatives sur le territoire.

2/PROJET DE RESTRUCTURATION DU STEMO-SFC

En réponse à notre déclaration liminaire et face à l'opposition de l'ensemble des organisation syndicales le DT a expliqué que ce projet est à considérer comme un document de travail, présentant deux pistes possibles. Rien n'est arrêté et d'autres scénarios son possibles. Il s'agit d'une initiative locale, sans recommandations particulière de la centrale.

Concernant la possible création d'un service d'investigation éducative dans l'habilité, nous avons rappelé notre attachement à l'exercice des mesures par le service public. Sur ce point, la directrice du STEMO-NFC, par courrier, a fait part de ses vives inquiétudes, au regard de l'impact généré pour cette partie du territoire, inquiétudes que nous partageons pleinement.

Nous ajoutons que tout dessaisissement de mesures civiles au profit du privé aura pour conséquence une baisse des moyens humains, particulièrement chez les ASS ou les collègues psychologues.

Sur ce dossier, reconnaissant une gestion hardeuse, la direction territoriale semble compter sur la consultation des équipes pour aller plus loin. Il nous semble en effet que la copie est clairement à revoir ! Pour le SNPES-PJJ, ce projet de restructuration, bien que souhaitable, doit se faire dans l'objectif d'un travail en plus grande proximité avec les jeunes et les familles et non seulement à travers une logique comptable uniquement basée sur l'activité, largement aléatoire selon la période.

3/ DOCUMENT « REFONDER L'ORGANISATION DU TRAVAIL »

Nous avons dénoncé la forte incohérence entre les ambitions affichées et la réalité du terrain, concernant par exemple le management autoritaire ou la pseudo concertation des personnels, décidément en vogue au regard du contexte politique national.

Comment restaurer un lien de confiance avec notre direction lorsque nous constatons par exemple ce que peuvent vivre nos collègues responsables d'unités dans le cadre de la mobilisation autour de leur statut ? (Menaces de retrait de salaire pour les RUE qui boycotteraient certaines réunions alors qu'ils restent en position de travail dans leurs unités, discours infantilisants et appels à « montrer l'exemple »...) Face à ces dérives, nous avons rappelé qu'une large partie des collègues ont pu signer un texte de soutien à leurs responsables.